

# Asso3D

## Défense du val de Dronne et de la Double

Madame Fabienne Buccio  
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine  
2, esplanade Charles de Gaulle  
33000 Bordeaux

Saint-Aulaye-Puymangou, le 27 octobre 2021

**OBJET** : Cartes de développement de l'éolien, acceptabilité sociale et forêt de la Double

**COPIES :**

- Premier Ministre
- Germinal Peiro, Président du conseil départemental de la Dordogne
- Marie-Claude Varaillas, sénatrice de la Dordogne
- Serge Mérillou, sénateur de la Dordogne
- Jean-Pierre Cubertafon, député de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Dordogne
- Yannick Lagrenaudie, président de la communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye et maire de Saint-Aulaye-Puymangou
- Jean-Michel Sautreau, conseiller départemental et maire de La Roche-Chalais
- Rozenn Rouiller, conseillère départementale et maire de Montpon-Ménéstérol

Madame la Préfète,

Le Gouvernement vous a chargée d'établir des cartes de développement de l'éolien.

Le Premier Ministre vient de rappeler le 22 octobre, dans un entretien au journal *L'Indépendant*, qu'il a demandé aux préfets de région de retenir les zones « qui portent le moins atteinte aux paysages et **où les conditions d'acceptabilité sont les meilleures** ». Il a ajouté : « Nous y sommes très attentifs ».

Quand vous examinerez le cas de la Dordogne, sachez que les élus du conseil municipal de Saint-Aulaye-Puymangou ont refusé par 14 voix contre 2 et 3 abstentions un projet éolien sur le territoire de leur commune. Voir en pièce jointe la délibération du 14 avril 2021.

Ces élus expriment ainsi la position de l'immense majorité des élus voisins et de la population.

Et les services de l'État savent bien, depuis 2014, que **l'acceptabilité de l'éolien fait défaut dans la forêt de la Double**.

# Asso3D

## Défense du val de Dronne et de la Double

En effet, la non-acceptabilité de la population a été constatée par **7 consultations du public** autour de Saint-Aulaye et par **deux manifestations**, dont une rassemblant 500 personnes en 2019 dans la bastide de Saint-Aulaye.

Et la non-acceptabilité des élus a été actée par les motions de refus de très nombreuses collectivités territoriales du massif forestier : les **deux communautés de communes** du Pays de Saint-Aulaye et Isle-Double-Landais et les **35 communes** suivantes : Saint-Barthélémy de Bellegarde, Eygurande et Gardedeuilh, Saint-André de Double, Saint-Avit, Saint-Privat des Prés, Médillac, Saint-Antoine-Cumond, Lapouyade, Bayas, Lagorce, Abzac, Chamadelle, Saint-Ciers d'Abzac, Tizac de Lapouyade, Saint-Christophe de Double, Saint-Médard de Guizières, Lalande de Pomerol, Savignac de l'Isle, Le Pizou, Porchères, Saint-Seurin sur l'Isle, La Genétouze, Bonnes, Bazac, Chalais, Montpon-Ménéstérol, La Roche-Chalais, Servanches, Echourgnac, Les Eglisottes, Saint-Aigulin, Saint-Quentin-de-Chalais, Coutras, La Jemaye-Ponteyraud, Saint-Aulaye-Puymangou.

C'est pourquoi à nouveau **54 élus, par une tribune dans le Journal du Dimanche du 6 juin 2021, ont exprimé leur désaccord** à une décision du préfet de la Dordogne prise à l'encontre de la volonté des élus et de la population du bassin de vie concerné par un projet éolien : <https://www.lejdd.fr/Politique/54-elus-de-dordogne-interpellent-le-gouvernement-sur-les-eoliennes-la-concertation-nest-que-du-vent-4049785>

De même, **les deux sénateurs de la Dordogne et le député de la circonscription ont exprimé le 21 mai 2021 leur regret que la démocratie locale soit ainsi ignorée.**

En conséquence, la forêt de la Double, qui offre au demeurant un paysage préservé à défendre, ne saurait figurer dans la carte de développement de l'éolien.

La directive du Premier Ministre sera ainsi appliquée.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre haute considération.

*Thierry Bonne*  
*Président d'Asso3D*

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT AULAYE-PUYMANGOU**

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril.

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Saint-Aulaye, sous la présidence de M. Yannick LAGRENAUDIE, Maire de Saint Aulaye-Puymangou.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2021.

**PRESENTS** : M. LAGRENAUDIE, MM. EYMARD, JAULIN, VARIN, DENOST, Mmes GRANGE, BACQUEY, MM. CONESA, RAPEAU, Mmes MARTY, FERNANDES, HUGUES, CAILLAT, ROUQUETTE, MM. DESSAIGNE, JOSSIEN, Mmes DUCHÊNE, WOLF.

**ABSENT** : M. TRAISSAC (pouvoir à M. LAGRENAUDIE).

**Secrétaire** : Madame GRANGE.

**Objet** :

La Commune de Saint Aulaye-Puymangou, labellisée « Agenda 21 », « Petite Cité de Caractère » et « Petite Ville de Demain » est pleinement engagée dans la transition énergétique et le développement durable.

Elle possède à ce titre une centrale hydroélectrique et accompagne un projet de centrale photovoltaïque de 12Mw sur 15 hectares.

- Considérant que ce projet éolien situé en pleine forêt de la Double est composé d'aérogénérateurs de 182 mètres de haut en bout de pale,

- Considérant que la hauteur de ces mâts portera atteinte à l'environnement par son impact visuel,

- Considérant le préjudice causé à la faune et à la flore,

- Considérant la difficulté d'accès par des routes communales étroites pour l'installation de ces éoliennes,

- Considérant l'aspect environnemental préservé du massif forestier de la Double,

- Considérant l'impact négatif pour la qualité de vie des riverains et le cadre de vie de la population,

- Considérant les retombées négatives pour les valeurs immobilières et la fréquentation touristique,

- Considérant l'opposition de 32 conseils municipaux alentour,

- Considérant la motion du Conseil Départemental s'opposant à l'implantation d'éoliennes en Dordogne,

- Considérant que l'avis favorable voté par le Conseil Municipal du 7 octobre 2016 sous la mandature précédente, ne correspond pas aujourd'hui à la position des élus,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le refus de ce projet éolien.

Affichée le :

16 AVR. 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir voté à bulletin secret, par :

14 voix POUR (le refus),

2 voix CONTRE (le refus)

3 abstentions

**AR Prefecture**

024-200059152-20210414-DEL\_01\_14\_04\_21-DE  
Reçu le 15/04/2021  
Publié le 15/04/2021

**FOLIO 105**

**REFUSE** le projet éolien sur le territoire communal et communautaire.

Au registre sont les signatures.

A Saint Aulaye-Puymangou, le 15 avril 2021,  
Le Maire,

